

L'Abeva a 10 ans.

Doute et espoir.

C'est sous l'impulsion de deux malades atteints de mésothéliome, ce cancer de la plèvre qui signe une exposition à l'amiante, que notre asbl a vu le jour durant l'année 2000. Luc Vandenbroucke, victime professionnelle, et Françoise Van Noorbeeck, victime environnementale, voyant leur vie brisée par ce cancer incurable ont compris tous deux qu'ils allaient mourir prématurément à cause de cette fibre mortelle, mais aussi à cause d'un « système ». Françoise Van Noorbeeck a confié à ses proches, avant de s'évanouir dans un coma induit par les doses de morphine, qu'elle était « l'arbre qui cachait la forêt ». La notion de « victime environnementale » de l'amiante allait entrer dans les consciences et le vocabulaire journalistique.

Si je peux regretter qu'en dix ans si peu de progrès aient été réalisés pour traiter les maladies de l'amiante et que, dans notre pays, les victimes n'osent pas réclamer justice, je me félicite que la Belgique ait vu enfin se mettre en place le Fonds Amiante (AFA). C'est une avancée importante pour laquelle l'Abeva a œuvré avec grande détermination, un rêve devenu réalité dans le contexte belge de déni et de silences ! Mais il faut continuer à regretter que les cancers du poumon dus à l'amiante ne soient pas indemnisés, et que les personnes indemnisées par l'AFA soient contraintes de renoncer à toute poursuite civile contre le pollueur.

Depuis l'an 2000, bien des liens se sont tissés entre les organisations de défense des victimes de l'amiante en Europe et dans le monde. Nous sommes tout particulièrement proches des associations françaises ANDEVA et Ban Asbestos France et des associations italiennes qui ont permis la tenue, à Turin, du procès mené contre les administrateurs belge et suisse des usines Eternit Italie. Les mêmes familles, Emsens en Belgique et Schmidheiny en Suisse, administraient aussi les usines Eternit dans ces deux pays et étaient associées dans d'autres usines d'amiante dans le monde. Tant de similitudes apparaissent entre les différents sites de production des usines Eternit : les conditions de travail, les pollutions, les maladies et souffrances des personnes ayant fait trop confiance aux discours bien rodés des dirigeants dans la pratique du mensonge et du mépris de la santé des autres.

Depuis une décennie, j'ai personnellement pu découvrir les effets effroyables du travail de lobbying des industriels de l'amiante ainsi que la face cachée d'une certaine vieille noblesse « bien de chez nous » à qui notre pays doit le triste privilège d'avoir été la plaque tournante du business de l'amiante au niveau de la planète. Depuis la création de l'ABEVA, plus d'un million de personnes ont perdu leur vie dans le monde à cause de l'amiante inhalé sur leur lieu de travail (Selon le Bureau international du travail, l'amiante ferait 100 000 victimes par an dans le monde). Quel est le nombre total de victimes environnementales qui viennent s'y ajouter ? Les chiffres sont imprécis mais importants sans aucun doute, (sans doute 100 000 autres). Ils me donnent froid dans le dos et doivent démultiplier notre détermination et force car cette problématique concerne à présent tout le monde!

Avant de m'engager dans la défense des intérêts des victimes auprès des décideurs, je pensais que les politiques vivaient dans une tour d'ivoire entourés d'attachés ayant pour mission de filtrer aussi bien les demandes que les contacts. Ce n'est pas toujours le cas ! Plusieurs occasions m'ont permis de constater la disponibilité et l'intérêt porté à la question de l'amiante. Cela signifie-t-il pour autant que les déclarations et promesses doivent être écoutées benoîtement ? Un politique se réfère aussi à son parti et à une coalition, les budgets sont contraignants, sans oublier que les lobbys cherchent aussi à protéger leurs acquis. Nous avons l'espoir de voir le plan cancer et le Fonds Amiante s'améliorer en faveur des victimes de l'amiante et leurs ayants droit.

Soyons positifs mais pas naïfs, osons rester proactifs.

L'amiante, asbest, asbestos. Que de mensonges, que de douleurs dont la soi-disant géniale alliance de l'amiante avec le ciment n'est finalement miraculeuse que pour le portefeuille de certains. Depuis le décès de Luc et Françoise, l'Abeva s'efforce de faire reconnaître le droit et les souffrances des victimes de cette fibre mais beaucoup reste à faire et si nous nous tournons vers certains pays en voie de développement dont le Congo récemment visité, TOUT y est à entreprendre. Au vu des challenges, notre équipe a besoin de se renforcer. Dans le contexte belge, l'Abeva, qui désire rester une asbl indépendante et « nationale » donc bilingue, ne peut prétendre à toute une série de financements publics. Des solutions doivent être envisagées, vos preuves de générosité, vos compétences et disponibilités nous sont plus que jamais nécessaires pour affronter les défis futurs et une nouvelle décennie couronnée d'avancées et de justice.

Enfin, vous aurez peut-être remarqué que l'adresse internet de l'Abeva a changé. Veuillez désormais nous écrire en utilisant : abeva.be@gmail.com

Permettez-moi pour conclure de vous souhaiter la plus sereine des rentrées.

Eric Jonckheere
Co-président

Actions et initiatives de l'ABEVA en 2009

Février

Intervention dans le dossier des dérogations à l'interdiction de l'amiante dans l'Union européenne (les filtres en amiante dans l'industrie du chlore, la circulation des produits de seconde main contenant de l'amiante) : action devant les locaux de l'UE à Bruxelles, remise de tracts trilingues, rencontre avec des représentants de la commission en présence d'Alain Bobbio de l'ANDEVA française, articles de presse, interpellation à la Chambre.

Mars

Réunion organisée à l'INAMI dans le cadre du Plan anti-cancer. L'ABEVA y est invitée à faire valoir la situation des victimes de l'amiante.

Avril

1. Présence de l'ABEVA à Hong Kong à l'occasion de la création de Ban Asbestos Asia, avec la collaboration d'Oxfam Belgique dans le cadre de sa campagne sur les conditions de travail décentes. Les frais afférents à ce déplacement ont été pris en charge par Oxfam et nous les en remercions vivement.
2. Participation à des rencontres à Paris pour améliorer la coordination de l'action des associations de victimes en Europe.
3. Présence de l'ABEVA au début du procès Eternit à Turin, avec des associations venues de toute l'Europe. Soutien belge aux victimes de Casale Monferrato.

Juin

1. Dunkerque: présence et participation de l'ABEVA à la « Marche des Veuves ».
2. Rencontre au Ministère de la Santé: discussion sur l'amélioration de l'AFA. Nous rappelons notre revendication d'ajouter les cancers du poumon sur la liste des maladies qui y donnent droit. Les autorités campent toujours sur leur refus, invoquant notamment des problèmes budgétaires.

Juillet

Colloques à Anvers et Charleroi organisés par ASF (Avocats Sans Frontières) sur la justice internationale, notamment dans le dossier de l'amiante.

Septembre

2e Fietstocht (promenade-manifestation en vélo) à Kapelle-op-den Bos (Eternit), en mémoire de Willy Vanderstappen. Présence de l'ABEVA, merci de l'aide précieuse de Hilde, Christine et Luc (cfr article ci-joint).

Décembre

Procès Turin : ouverture réelle des débats. 2e présence de l'Abeva.

ABEVA NEWS: 2 publications, en février et septembre.

Notre site www.abeva.be a en outre été considérablement rénové. Merci à Anne.

Le cancer du poumon causé par l'amiante toujours exclu de l'indemnisation du fonds amiante !

L'ABEVA a toujours plaidé pour l'indemnisation de toutes les victimes de l'amiante, et pour toutes les maladies liées à l'amiante. C'est un point de vue que nous avons défendu dès le début de notre existence, et en permanence pendant les discussions politiques, sociales, parlementaires, relatives à la création d'un Fonds d'indemnisation.

Le cancer du poumon lié à l'amiante est une de ces maladies, distincte de l'asbestose, des plaques pleurales, et du mésothéliome.

Il est cependant plus difficile de le diagnostiquer, parce qu'un cancer du poumon peut avoir plusieurs causes, indépendantes ou bien qui s'amplifient l'une l'autre. On sait que par exemple le tabac augmente très fort le risque de contracter un cancer du poumon en présence d'amiante.

Cette difficulté a entraîné et entraîne encore une très grande réticence du FMP et de la médecine en général pour la reconnaissance de ce cancer.

Mais c'est pourtant possible. Les médecins estiment qu'une quantité importante d'amiante dans le poumon peut être le facteur prédominant et donc diagnostiquer un cancer du poumon comme provoqué par l'amiante. Aujourd'hui en Belgique et ailleurs en Europe, on estime qu'il y a en général autant de cancer du poumon dus à l'amiante que de cas de mésothéliome. S'il n'est pas facile de le faire reconnaître, c'est cependant possible et un certain nombre de cas de cancers du poumon dus à l'amiante sont reconnus et indemnisés par le FMP, même s'ils restent très inférieurs en nombre aux mésothéliomes et asbestoses reconnues.

Or dans la loi qui crée le Fonds Amiante, le gouvernement n'a pas retenu cette maladie dans la liste des maladies indemnisables. Mais elle donne la possibilité au gouvernement de le faire, par un Arrêté royal. Pourquoi et comment cela s'est-il passé ? Un dossier récemment publié par le CRSP donne la réponse suivante :

Le gouvernement, les syndicats et le patronat ne voulaient reconnaître que les maladies causées sans équivoques par l'amiante et dont la reconnaissance ne susciterait pas trop de débats. Le mésothéliome et l'asbestose ne posaient pas de problèmes. Mais « le gros problème ici fut la reconnaissance ou non du cancer du poumon causé par l'amiante. Les syndicats étaient divisés en interne(...). L'ABEVA, plusieurs médecins spécialistes de l'amiante, les Fondation et ligue contre le cancer, en étaient partisans. Il est incohérent d'exclure du bénéfice de l'AFA, disaient-ils tous, des victimes dont le cancer du poumon a déjà été reconnu comme causé par l'amiante par le FMP. Et pour les victimes environnementales, donnons-leur la possibilité d'en apporter les preuves, même si cela leur sera difficile puisque les critères sont très stricts.

L'opposition à cette reconnaissance venait d'une grande partie de la majorité et des employeurs (dont Eternit), et finalement des syndicats, malgré leurs hésitations. La reconnaissance du cancer du poumon causé par l'amiante eut augmenté le budget nécessaire. Les employeurs craignaient que cette augmentation soit imputée sur leur contribution. Les syndicats avec les employeurs craignaient la différenciation ainsi faite, au sein des victimes de tous les cancers professionnels, entre celles victimes de l'amiante d'une part et celles victimes d'autres cancers. On avait ainsi évoqué des idées récentes qui circulaient sur une indemnisation spécifique des victimes du cadmium. Bref, beaucoup avaient peur d'ouvrir la boîte de pandore des maladies environnementales et de leur indemnisation éventuelle. Enfin, l'administration du FMP craignait d'être submergée de demandes d'indemnisation de cancers du poumon qui auraient été dans leur grande majorité rejetées parce que non spécifiquement provoqués par l'amiante, mais qui auraient requis un travail administratif inutile de traitement des requêtes. » [1]

Voilà les raisons, mauvaises selon l'ABEVA, pour lesquelles le cancer du poumon n'a pas été retenu. C'est une grande injustice et une grande incohérence car ce cancer est objectivement plus grave qu'une asbestose qui, elle, est reconnue. Ensuite il est possible, même si c'est difficile, qu'il soit reconnu par le FMP et il ne l'est pas par le Fonds Amiante ! Donc des victimes environnementales n'ont aucune possibilité de faire indemniser cette maladie. L'ABEVA a toujours défendu l'idée que même si c'était difficile, il fallait offrir à ces victimes la possibilité d'essayer de faire reconnaître un cancer du poumon, ne fut-ce qu'avec les critères utilisés par le FMP.

Depuis trois ans l'ABEVA n'a eu de cesse de relancer cette question au gouvernement, via des questions parlementaires ou via des contacts directs. Nous nous sommes toujours heurtées à des réticences, des résistances, des refus, toujours avec les mêmes arguments incohérents. Mais nous ne désespérons pas et continuerons d'interpeller le pouvoir politique et les partenaires sociaux à ce sujet.

[1] « Négociations et tensions autour du Fonds Amiante », Marc MOLITOR, Courrier hebdomadaire n° 2048-2049, p57-58, Editions CRISP 2010

Mot à Michel Verniers décédé le 13 décembre 2009 d'un mésothéliome du péritoine provoqué par l'amiante

Cher Michel,

Nous espérons ne pas devoir écrire ton nom sur la liste des anciens de Coverit, décédés à cause de l'amiante, et cela a été dur pour nous de le faire. Tu es le 133ième sur la liste que tu as tenue à jour, jusqu'en juin 2007, à mourir prématurément à cause de la fibre tueuse. Après 2007, la maladie, les traitements t'ont mobilisé dans un dernier combat.

Le cancer ne t'a pas épargné, comme il n'avait pas épargné tant d'autres de tes camarades. Pour tous ceux dont tu écrivais les noms, les causes de décès sont toujours les mêmes : asbestose, cancer du poumon, mésothéliome.

À 14 ans, tu avais été engagé comme "gamin" à Coverit, une entreprise d'amiante-ciment située dans le village d'Harmignies, près de Mons. Tu as été employé dans tous les secteurs de l'usine : à charger et décharger les camions ou les wagons, aux meules, à la préparation des mélanges, à la fabrication des ondulés, à la rectifieuse, au magasin d'expédition... Quelque soient les postes de travail, la poussière était omniprésente. Tu as été exposé à tant de poussières !

Mais comme les autres, tu ne mesurais pas les risques auxquels on t'exposait. Des poussières, il y en avait dans toutes les usines. Personne ne t'avait dit, ne vous avait averti que celle-là était plus dangereuse que les autres.

Tu as travaillé 31 ans à Coverit jusqu'à sa fermeture en 1987.

Après, tu as eu le temps de réfléchir, de réaliser progressivement la faute commise par les industriels de l'amiante et dont toi et tes camarades étiez les victimes. Tu n'as eu alors de cesse qu'elle soit réparée.

Les membres de l'ABEVA te saluent Michel. Tu étais avec nous, ce jour de décembre 2001 où l'Association a été créée à Bruxelles.

Tu étais à nos côtés à Paris, à Thiant, à Dunkerque pour manifester notre soutien aux familles françaises, meurtries elles aussi par l'amiante.

Tu étais de toutes les réunions pour faire avancer la cause des victimes de l'amiante, trop souvent oubliées dans notre pays.

Tu as fait partie des 578 victimes de mésothéliomes indemnisées par le Fonds amiante depuis sa création le 1er avril 2007 jusqu'au 30 mars 2010.

Tu avais lutté pour la création de ce Fonds, mais pour toi, comme pour les membres d'ABEVA, le combat ne devait pas s'arrêter là.

Ton souvenir nous aidera à le continuer.



ABEVA, info pratiques

Pour nous écrire:

ASBL Abeva
C/o Fondation Belge contre le cancer
Chaussée de Louvain, 479
1030 Bruxelles

Pour nous téléphoner:

In het nederlands:

0479/37 91 36

En français:

0476/78 88 33

Pour nous téléphoner:

02/743 45 95

(permanence le mardi matin)

ou

Pour nous faxer:

02/734 92 50



Notre compte en banque:

000-1206992-21

Notre site INTERNET:

<http://www.abeva.be>

Notre adresse E-mail:

abeva.be@gmail.be

ABEVA

Nederlandstalige versie
beschikbaar op aanvraag.

